

Le 10 novembre 2025

COMPTE RENDU DE L'ÉLECTION DU 2 NOVEMBRE 2025

Le 26 août 2025, un avis public a été donné aux électeurs de la municipalité mentionnée ci-dessus afin de les informer que le poste de maire ou mairesse et de conseillers municipaux étaient ouverts aux candidatures.

Toute personne désirant poser sa candidature à l'un de ces postes devait déposer sa déclaration auprès de la présidente d'élection, du lundi au jeudi, entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le vendredi 3 octobre, le bureau est demeuré ouvert sans interruption de 9 h à 16 h 30.

À la clôture de la période de dépôt des candidatures, soit le vendredi 3 octobre 2025 à 16 h 30, les résultats suivants ont été constatés :

MAIRE(SSE) :

TROIS déclarations de candidature ont été déposées par :

Monsieur Frédéric Beaulieu de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de maire, le 29 septembre 2025 à 14 h 48. Cette déclaration était accompagnée de 11 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Madame Mélissa Lord de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de mairesse, le 3 octobre 2025 à 12H39. Cette déclaration est accompagnée de 7 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Monsieur Stéphane Guérette de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de maire, le 3 octobre à 16 h 14. Cette déclaration était accompagnée de 7 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Elles ont été vérifiées et déclarées ACCEPTÉE.

CONSEILLER SIÈGE NO 1 :

UNE déclaration de candidature a été déposée par madame Johanny Morneau-Briand de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de conseiller siège no. 1, le 30 septembre 2025 à 13 h 44. Cette déclaration était accompagnée de 16 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Elle a été vérifiée et déclarée ACCEPTÉE.

CONSEILLER SIÈGE NO. 2 :

UNE déclaration de candidature a été déposée par monsieur Richard Bossé de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de conseiller siège no. 2, le 30 septembre 2025 à 13 h 27. Cette déclaration était accompagnée de 9 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Elle a été vérifiée et déclarée ACCEPTÉE.

CONSEILLER SIÈGE NO. 3 :

UNE déclaration de candidature a été déposée par monsieur Patrick Beaulieu de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de conseiller siège no. 2, le 01 octobre 2025 à 15 h 10. Cette déclaration était accompagnée de 9 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Elle a été vérifiée et déclarée ACCEPTÉE.

CONSEILLER SIÈGE NO 4 :

QUATRE déclarations de candidature ont été déposées par :

Monsieur Simon Bossé de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de conseiller siège no. 4, le 3 octobre 2025 à 16 h 25. Cette déclaration était accompagnée de 9 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Monsieur Mathieu Briand de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de conseiller siège no. 4, le 3 octobre 2025 à 16 h 29. Cette déclaration était accompagnée de 5 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Madame Nathalie Ouellet de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de conseillère siège no. 4, le 3 octobre 2025 à 13 h 51. Cette déclaration était accompagnée de 17 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Monsieur Roberto Pelletier de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de conseiller siège no. 4, le 30 septembre 2025 à 15 h 56. Cette déclaration était accompagnée de 9 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Elles ont été vérifiées et déclarées ACCEPTÉE.

CONSEILLER SIÈGE NO 5 :

DEUX déclarations de candidature ont été déposées par :
Madame Marie-Pier Morneau de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de conseillère siège no. 5, le 3 octobre 2025 à 12 h 49. Cette déclaration était accompagnée de 13 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.
Monsieur Jean-Yves St-Pierre de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de conseiller siège no. 5, le 29 septembre 2025 à 9 h 55. Cette déclaration était accompagnée de 8 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Elles ont été vérifiées et déclarées ACCEPTÉE.

CONSEILLER SIÈGE NO 6 :

DEUX déclarations de candidature ont été déposées par :

Madame Josiane Lauzier de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de conseillère siège no. 6, le 3 octobre 2025 à 15 h 49. Cette déclaration était accompagnée de 6 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Monsieur Normand Lizotte de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! pour le poste de conseiller siège no. 6, le 25 septembre 2025 à 9 h 12. Cette déclaration était accompagnée de 16 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité.

Elles ont été vérifiées et déclarées ACCEPTÉE.

À l'expiration de l'heure fixée pour déposer des déclarations de candidatures, soit 16 h 30 le 3 octobre 2025, comme il n'y a qu'une seule déclaration de candidature au poste de conseiller siège no 1, je déclare madame Johanny Morneau-Briand élue par acclamation conseillère siège no 1 de notre municipalité pour un mandat de quatre ans.

Comme il n'y a qu'une seule déclaration de candidature au poste de conseiller siège no. 2, je déclare monsieur Richard Bossé élue par acclamation CONSEILLER au siège no. 1 de notre municipalité pour un mandat de quatre ans.

Comme il n'y a qu'une seule déclaration de candidature pour le poste de conseiller siège no. 3, je déclare monsieur Patrick Beaulieu élue par acclamation CONSEILLER au siège no. 3 de notre municipalité pour un mandat de quatre ans.

PAR CONTRE :

À l'expiration de l'heure fixée pour déposer des déclarations de candidatures, soit 16 h 30 le 3 octobre 2025, comme il y a trois

déclarations de candidatures de déposées pour le poste de Maire ou Mairesse, dans les personnes il y a : Monsieur Frédéric Beaulieu, Madame Mélissa Lord et monsieur Stéphane Guérette.

Comme il y a quatre déclarations de candidature de déposées pour le poste de conseiller siège no. 4, dans les personnes il y a Monsieur Simon Bossé, Monsieur Mathieu Briand, Madame Nathalie Ouellet et Monsieur Roberto Pelletier.

Comme il y a deux déclarations de candidature de déposées pour le poste de conseiller siège no. 5, dans les personnes il y a : Madame Marie-Pier Morneau et Monsieur Jean-Yves St-Pierre.

Comme il y a deux déclarations de candidature de déposées pour le poste de conseiller siège no. 6, dans les personnes il y a : Madame Josiane Lauzier et Monsieur Normand Lizotte.

Il a été déclaré qu'une élection par scrutin se tiendrait le dimanche 2 novembre 2025.

Un bureau de vote par anticipation a été ouvert le 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h, au bureau municipal situé au 95, rue Saint-Charles. Cette mesure visait à permettre aux électeurs qui ne pouvaient voter le jour du scrutin d'exercer leur droit de vote à l'avance, en vue de l'élection d'un maire ou d'une mairesse, ainsi que des conseillers ou conseillères aux sièges nos 4, 5 et 6 de la municipalité.

Le jour du scrutin a eu lieu le dimanche 2 novembre 2025, de 10h00 à 20h00 (heure normale de l'Est) au bureau municipal 95, Rue Saint-Charles.

RÉSULTAT DU SCRUTIN :

Le 2 novembre 2025 eut lieu l'élection par scrutin.

Après la fermeture du bureau de votation à 20 h, les boîtes de scrutin ont été ouverte (y inclus la boîte du vote par anticipation et itinérance qui ont été scellée).

AU POSTE DE MAIRE OU MAIRESSE :

Le candidat M. Frédéric Beaulieu a recueilli	186 votes
Le candidat M. Stéphane Guérette a recueilli	96 votes
La candidate Mme. Mélissa Lord a recueilli	359 votes

Nombres de bulletins votes rejetés	9 votes
------------------------------------	---------

Électeurs qui se sont déplacé	650
-------------------------------	-----

Ce qui donne une majorité de 173 voies en faveur de Mme. Mélissa Lord.

AU SIEGE # 4

Le candidat M. Simon Bossé a recueilli	182 votes
Le candidat M. Mathieu Briand a recueilli	234 votes
La candidate Mme. Nathalie Ouellet a recueilli	105 votes
Le candidat M. Roberto Pelletier a recueilli	118 votes
 Nombres de bulletins votes rejetés	 11 votes
Électeurs qui se sont déplacé	650

Ce qui donne une majorité de 52 voies en faveur de M. Mathieu Briand.

AU SIEGE # 5

La candidate Mme Marie-Pier Morneau a recueilli	423 votes
Le candidat M. Jean-Yves St-Pierre a recueilli	215 votes
 Nombres de bulletins votes rejetés	 12 votes
Électeurs qui se sont déplacé	650

Ce qui donne une majorité de 208 voies en faveur de Mme Marie-Pier Morneau.

AU SIEGE # 6

La candidate Mme Josiane Lauzier a recueilli	370 votes
Le candidat M. Normand Lizotte a recueilli	275 votes
 Nombres de bulletins votes rejetés	 15 votes
Électeurs qui se sont déplacé	650

Ce qui donne une majorité de 95 voies en faveur de Mme Josiane Lauzier.

Donc puisqu'il s'agit de la première séance du conseil suivant les élections municipales du 2 novembre 2025, les élus sont publiquement assermentés par la greffière.

ASSERMENTATION DES ÉLUS

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élus suivants, proclamés élus lors des élections municipales du 2 novembre 2025, procèdent à leur assermentation publique devant Madame Marie-Josée Corbin, greffière de la municipalité :

• MADAME MÉLISSA LORD, MAIRESSE

Je, soussigné, Mélissa Lord, de Saint-Louis-du-Ha! Ha! jure que j'exercerai ma fonction de Mairesse conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans le meilleur intérêt de la municipalité et de la population qui la compose.



Mélissa Lord



Marie-Josée Corbin, greffière-trésorière

• MADAME JOHANNY MORNEAU-BRIAND, CONSEILLÈRE SIÈGE NO 1

Je, soussigné, Johanny Morneau-Briand, de Saint-Louis-du-Ha! Ha! jure que j'exercerai ma fonction de conseillère conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans le meilleur intérêt de la municipalité et de la population qui la compose.



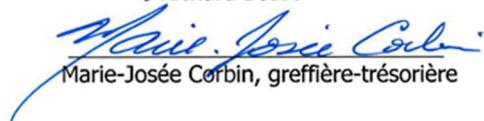
Johanny Morneau-Briand



Marie-Josée Corbin, greffière-trésorière

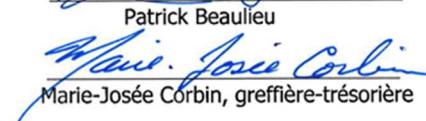
• MONSIEUR RICHARD BOSSÉ CONSEILLER SIÈGE NO 2

Je, soussigné, Richard Bossé, de Saint-Louis-du-Ha! Ha! jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans le meilleur intérêt de la municipalité et de la population qui la compose.


Richard Bossé

Marie-Josée Corbin, greffière-trésorière

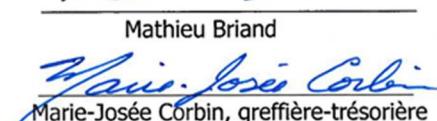
• MONSIEUR PATRICK BEAULIEU CONSEILLER SIÈGE NO 3

Je, soussigné, Patrick Beaulieu, de Saint-Louis-du-Ha! Ha! jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans le meilleur intérêt de la municipalité et de la population qui la compose.


Patrick Beaulieu

Marie-Josée Corbin, greffière-trésorière

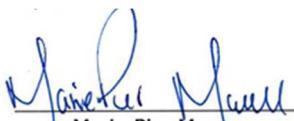
• MONSIEUR MATHIEU BRIAND CONSEILLER SIÈGE NO 4

Je, soussigné, Mathieu Briand, de Saint-Louis-du-Ha! Ha! jure que j'exercerai ma fonction de conseiller conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans le meilleur intérêt de la municipalité et de la population qui la compose.

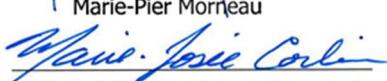

Mathieu Briand

Marie-Josée Corbin, greffière-trésorière

• **MADAME MARIE-PIER MORNEAU CONSEILLÈRE SIÈGE NO 5**

Je, soussigné, Marie-Pier Morneau, de Saint-Louis-du-Ha! Ha! jure que j'exercerai ma fonction de conseillère conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans le meilleur intérêt de la municipalité et de la population qui la compose.



Marie-Pier Morneau



Marie-Josée Corbin

Marie-Josée Corbin, greffière-trésorière

• **MADAME JOSIANE LAUZIER CONSEILLÈRE SIÈGE NO 6**

Je, soussigné, Josiane Lauzier, de Saint-Louis-du-Ha! Ha! jure que j'exercerai ma fonction de conseillère conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans le meilleur intérêt de la municipalité et de la population qui la compose.



Josiane Lauzier



Marie-Josée Corbin

Marie-Josée Corbin, greffière-trésorière

Madame Marie-Josée Corbin, greffière-trésorière de la municipalité, reçoit les serments et proclame officiellement les élus assermentés, qui apposent ensuite leur signature au registre d'assermentation. Par cette formalité, les élus ainsi proclamés et assermentés entrent officiellement en fonction.

La directrice générale tient à adresser ses chaleureuses félicitations à tous les candidats élus et leur souhaite un plein succès dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'un mandat de quatre ans couronnés de réalisations positives au service de la municipalité.

Le 10 novembre 2025

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 10 novembre à 20h, tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Mathieu Briand
Madame Marie-Pier Morneau
Madame Josiane Lauzier

Assiste également à la séance du conseil, Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents, félicite chaleureusement les conseillers et conseillères élus lors du scrutin du 2 novembre dernier et exprime sa profonde gratitude envers la population pour la confiance qui lui a été témoignée. Elle rappelle l'importance capitale du travail d'équipe et de la collaboration au service de la collectivité.

2- CONFORMITE DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET ORDRE DU JOUR

- 1- MOT DE BIENVENUE**
- 2- CONFORMITÉ DU QUORUM**
- 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

4.1 RÉUNION DU 2 OCTOBRE 2025

5- SUIVI DES DOSSIERS

6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

7- CORRESPONDANCE :

8- AFFAIRES FINANCIÈRES :

8.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 112 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 NOVEMBRE 2025

8.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA RIDT

8.3 ACCEPTATION DU PAIEMENT DE LA TABLE DE BILLARD

8.4 DÉPOT DE LA LISTE DES ARRERAGES DE TAXES

8.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA RÉSIDENCE A. PARENT

8.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE _ COURS DE GYM CERVEAU 2025-2026

8.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA RESSOURCE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES BSL-GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELAINE

9- GREFFE ET ORGANISATION :

9.1 RÉSOLUTION – REPRÉSENTANTS DÉLÉGUÉS POUR LA RIDT

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

10.1 AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LE RAMONAGE DE CHEMINÉES 2025

11- TRAVAUX PUBLICS :

11.1 ACHAT DE PNEUS D'HIVER POUR LE PICK-UP DE LA VOIRIE

11.2 ACHAT D'UNE FLÈCHE DE SIGNALISATION POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

12- URBANISME :

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

13.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LES PANIERS DE NOËL 2025

13.2 ENGAGEMENT DU RESPONSABLE POUR LE CENTRE DES LOISIRS

13.3 ENGAGEMENT DU PERSONNEL POUR LE CENTRE DES LOISIRS

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

14.1 COTISATION CAMPING QUÉBEC

15- AFFAIRES DIVERSES :

15.1 ACHAT DE BOYAUX D'ARROSAGE POUR LA PATINOIRE

15.2 CHANGEMENT D'ÉCLAIRAGE AU CENTRE DES LOISIRS

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :**17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est donc proposé par Johanny Morneau-Briand appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX :**4.1 RÉUNION DU 2 OCTOBRE 2025****a) DISPENSE DE LECTURE :**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

b) COMMENTAIRES ET/OU CORRECTIONS :

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 octobre 2025 soit adopté et que madame la mairesse et madame la directrice générale/greffière-trésorière adjointe soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- SUIVI DES DOSSIERS :

Johanny Morneau-Briand; Fait maintenant partie du CA de Réseau Biblio. Première rencontre. La directrice du réseau biblio va fournir un fichier Excel par municipalité pour le nombre de livres empruntés et les rotations.

AGA des loisirs le 5 novembre. Beau rapport financier. Trois nouveaux membres dans le comité : Juliette Briand, Jérémie Dumont et Josianne Bélanger. Préparation du carnaval 2026.

Jeudi le 13 novembre, rencontre du comité de l'église.

Richard Bossé; Rencontre le 4 novembre, OH pour contrat de déneigement. Dernier grand CA en décembre ensuite fusion début 2026. 1^{er} janvier nouveau OH.

6- APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0448

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Josiane Lauzier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 octobre 2025 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **215 532.70 \$** et de salaire net de **44 534.35 \$**.

-ADOPTÉE-

7- CORRESPONDANCE :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de la correspondance, la directrice générale peut répondre si question.

8- AFFAIRES FINANCIÈRES :

8.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 112 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 NOVEMBRE 2025

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0449

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha! souhaite emprunter par billets pour un montant total de 112 800 \$ qui sera réalisé le 19 novembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
462	112 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Marie-Pier Morneau, **appuyé par** Mathieu Briand **et résolu unanimement**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 novembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	20 900 \$	
2027.	21 700 \$	
2028.	22 500 \$	
2029.	23 400 \$	
2030.	24 300 \$	(à payer en 2030)
2030.	0 \$	(à renouveler)

-ADOPTÉE-

8.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA RIDT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0450

CONSIDERANT QUE la RIDT doit présenter son budget pour l'année 2026 aux municipalités membres pour approbation;

CONSIDERANT QUE les municipalités doivent adopter le budget 2026 de la RIDT par voie de résolution;

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Mathieu Briand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget 2026 de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tel que présenté.

-ADOPTÉ-

8.3 ACCEPTATION DU PAIEMENT DE LA TABLE DE BILLARD

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0451

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été présentée à Desjardins dans le cadre du *Programme d'appui aux*

projets structurants pour la réalisation du projet d'insonorisation du Centre des loisirs ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été acceptée par Desjardins, qui a accordé une contribution financière de 50 000 \$ pour la mise en œuvre du projet ;

CONSIDÉRANT que le Centre des loisirs souhaite faire l'acquisition d'une table de billard afin d'améliorer les installations récréatives offertes à ses usagers ;

ATTENDU que le financement de cet achat est prévu dans le cadre du projet soutenu par Desjardins ;

Il est proposé par Josiane Lauzier, appuyé par Johanny Morneau-Briand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une table de billard pour un montant de 5 171.00 \$ plus taxes et livraison.

-ADOPTÉ-

8.4 DEPOT DE LA LISTE DES ARRERAGES DE TAXES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0452

CONSIDÉRANT les articles 1022 et 1023 du Code municipal concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT les articles 1013 et 1014 du Code municipal concernant la saisie et la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT qu'au 10 novembre 2025, certaines personnes demeurent redevables de taxes à la Municipalité, incluant des taxes impayées pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Richard Bossé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des arrérages de taxes telle que présentée par la Directrice générale en date du 10 novembre 2025.

-ADOPTÉ-

8.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA RÉSIDENCE A. PARENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0453

CONSIDÉRANT la réception d'une demande financière de la Résidence A. Parent pour l'organisation de leur soirée Noël le 20 décembre 2025, ils ont 40 résidents;

Il est proposé par Mathieu Briand, appuyé par Marie-Pier Morneau et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser la demande de la Résidence A. Parent pour l'organisation de leur soirée Noël.

Il est proposé de les inviter à se tourner vers les organismes (Les Chevaliers de Colomb, Comité des loisirs).

- REFUSÉ -

8.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COURS DE GYM CERVEAU 2025-2026

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0454

CONSIDÉRANT l'annonce des coupures effectuées par le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs ainsi que par l'organisme l'ABC des Portages, qui finançaient jusqu'à présent les ateliers *Gym Cerveau*;

CONSIDÉRANT QUE les ateliers *Gym Cerveau* ont pour objectif de briser l'isolement, de prévenir certaines maladies, de stimuler les fonctions cognitives, de favoriser les échanges sociaux et le partage, ainsi que de promouvoir de nouveaux apprentissages chez les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata a accordé une aide financière de **30 000 \$** pour soutenir les **12 groupes de Gym Cerveau** sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme responsable doit toutefois trouver un montant équivalent de **30 000 \$** et sollicite ainsi la participation financière des 12 municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! est estimée à **2 125 \$**;

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel du projet :

- Rémunération (36 semaines) : **45 000 \$**
- Frais de déplacement : **8 078 \$**
- Matériel pédagogique : **6 922 \$**
- Location de locaux : **variable selon les municipalités (gratuite pour Saint-Louis-du-Ha! Ha!)**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Josiane Lauzier, **APPUYÉ PAR** Johanny Morneau-Briand,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'accepter la demande d'aide financière présentée pour le programme Gym Cerveau 2025-2026, et d'accorder un montant de 250.00 \$ jusqu'au 31 décembre 2025. Et que l'autre portion sera remise au budget 2026.

-ADOPTÉ-

8.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA RESSOURCE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES BSL-GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELAINÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0455

CONSIDÉRANT la réception d'une demande financière de la ressource d'aide aux personnes handicapées BSL-Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine pour la campagne d'automne 2025 sous le thème « L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, ON EN FAIT NOTRE AFFAIRE ! »

Il est proposé par Marie-Pier Morneau, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter cette demande et d'accorder un montant de 100.00 \$ ressource d'aide aux personnes handicapées BSL-Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine pour la campagne d'automne 2025.

-ADOPTÉE-

9- GREFFE ET ORGANISATION :

9.1 RÉSOLUTION – REPRÉSENTANTS DÉLÉGUÉS POUR LA RIDT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0456

CONSIDÉRANT QUE le prochain conseil d'administration de la RIDT est prévu le mercredi 26 novembre 2025 à 19h30 à Dégelis;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nominer des personnes élues qui siégeront au conseil d'administration de la RIDT, il faut

nommer une personne comme « Délégué » et une autre comme « Substitut »

CONSIDÉRANT QUE les représentants délégués à la RIDT doit être nommé avant la tenue de la prochaine rencontre de la Régie;

Il est proposé par Richard Bossé appuyé par Mathieu Briand et résolu à l'unanimité de nommer Marie-Pier Morneau comme délégué et Patrick Beaulieu comme substitut à représenter la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! lors des rencontres mensuelles de la RIDT.

-ADOPTÉ-

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

10.1 AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LE RAMONAGE DE CHEMINÉES 2025

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0457

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facturation de Ramonage BSL pour le ramonage de cheminées 2025;

CONSIDÉRANT que le ramonage des cheminées contribue à assurer la sécurité des citoyens et la prévention des incendies;

Il est proposé par Mathieu Briand, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser le paiement de la facture de ramonage de cheminées à « Ramonage BSL », au montant de 10 602.50 \$ plus taxes (181 cheminées).

-ADOPTÉE-

11- TRAVAUX PUBLICS :

11.1 ACHAT DE PNEUS D'HIVER POUR LE PICK-UP DE LA VOIRIE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0458

CONSIDÉRANT QUE le véhicule de type pick-up utilisé par le service de la voirie municipale doit être muni de pneus d'hiver afin d'assurer la sécurité et l'efficacité des opérations durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été sollicitées auprès de différents fournisseurs pour l'achat de pneus d'hiver;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions :

- une première soumission reçue de PNEUS F.M au montant de 858.00 \$ plus taxes applicables

- une deuxième de NORTHWEST TIRES INC. au montant de 1 198.00 \$ plus taxes applicables

Il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de PNEUS F.M au montant de 858.00 \$ plus taxes applicables pour l'achat de 4 pneus d'hiver.

-ADOPTÉ-

11.2 ACHAT D'UNE FLÈCHE DE SIGNALISATION POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0459

CONSIDÉRANT que le service de la voirie municipale doit assurer la sécurité du personnel et des usagers de la route lors des travaux effectués sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT qu'une flèche de signalisation est un équipement essentiel permettant d'augmenter la visibilité des véhicules de la voirie et de diriger adéquatement la circulation lors des opérations sur la chaussée;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été obtenues pour l'achat d'une flèche de signalisation conforme aux normes du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions :

- une première présentée par MACPEK au montant de 2 634.00 \$ plus taxes applicables
- une deuxième de SIGNEL Service INC. au montant de 1 797.00 \$ plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Josiane Lauzier, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de SIGNEL Service INC. au montant de 1 797.00 \$ plus taxes applicables pour flèche de signalisation.

-ADOPTÉ-

12- URBANISME :

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

13.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LES PANIERS DE NOËL 2025

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0460

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la Guignolée de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! a présenté une demande de contribution financière pour les paniers de Noël 2025;

Il est proposé par Mathieu Briand, appuyé par Marie-Pier Morneau et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter cette demande et de payer un montant de 400.00 \$ au Comité de la Guignolée de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

-ADOPTÉ-

13.2 ENGAGEMENT DU RESPONSABLE POUR LE CENTRE DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0461

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'engager une personne responsable pour assurer la gestion et le bon fonctionnement du centre des loisirs durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un encadrement adéquat des activités afin d'assurer la sécurité des usagers et la qualité des services offerts;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! d'engager monsieur Jérôme Beaulieu à titre de responsable du Centre des loisirs. Les conditions salariales pour cet employé sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 236 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

-ADOPTÉE-

13.3 ENGAGEMENT DU PERSONNEL POUR LE CENTRE DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0462

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'engager à chaque année du personnel pour s'occuper du Centre des loisirs et du restaurant/bar;

CONSIDERANT QUE deux personnes qui ont été engagée l'an passé, monsieur Serge Leclerc et madame Joanie Thériault, ont mentionnés qu'ils étaient intéressés à reprendre le travail cette année;

Retrait des conseillers/ères Mathieu Briand et Johanny Morneau-Briand à 20h53. De retour à 20h54.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Josiane Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! d'engager monsieur Serge Leclerc et madame Joanie Thériault pour s'occuper du Centre des loisirs et du restaurant/bar. Les conditions salariales pour ces employés sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 237 » et la cote « 238 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit. Cet engagement sera effectif à compter du 31 octobre 2025.

-ADOPTÉE-

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

14.1 COTISATION CAMPING QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0463

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de cotisation Camping Québec pour la période d'octobre 2025 à octobre 2026;

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Mathieu Briand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la cotisation Camping Québec au montant de 153.00\$ (pas de taxes).

-ADOPTÉE-

15- AFFAIRES DIVERSES :

15.1 ACHAT DE BOYAUX D'ARROSAGE POUR LA PATINOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0464

ATTENDU QUE la municipalité procède chaque hiver à l'aménagement et à l'entretien d'une patinoire extérieure pour le bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE l'état des boyaux d'arrosage actuellement utilisés pour l'entretien de la patinoire nécessite leur remplacement;

ATTENDU QUE des soumissions ont été obtenues

- une première soumission du CENTRE ROUTIER au montant de 633.28 \$ plus taxes
- une deuxième de CARQUEST PIÈCES D'AUTOS au montant de 470.44 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marie-Pier Morneau, appuyé par Mathieu Briand et résolu à l'unanimité des membres présents accepter la soumission de CARQUEST PIÈCES D'AUTOS au montant de 470.44 \$ plus taxes pour l'achat de nouveaux boyaux d'arrosage.

-ADOPTÉE-

15.2 CHANGEMENT D'ÉCLAIRAGE AU CENTRE DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO 10-11-0465

ATTENDU QUE la municipalité souhaite améliorer la qualité et l'efficacité énergétique de l'éclairage au Centre des loisirs;

ATTENDU QUE les luminaires actuels sont désuets et nécessitent un remplacement afin d'assurer une meilleure luminosité et une réduction des coûts d'énergie;

ATTENDU que le financement de ces travaux est prévu dans le cadre du projet soutenu par Desjardins ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandés;

ATTENDU QU'une seule proposition a été reçue par A/C Électrique 2005 inc au montant de 7 500.00 \$ plus taxes;

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Mathieu Briand et résolu à l'unanimité des membres présents accepter la soumission de A/C Électrique 2005 inc au montant de 7 500.00 \$ plus taxes pour le remplacement des systèmes d'éclairage du Centre des loisirs;

-ADOPTÉE-

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

À la période de question, une personne a adresser deux questions aux membres du conseil et ces derniers ont été répondu à la satisfaction de l'intervenant.

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h01.

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Mélissa Lord,
Mairesse

Marie-Josée Corbin
Directrice générale/greffière-trésorière